



Gemeng **Fiels**

CONVOCAATION

Le Collège Echevinal de la Commune de Larochette, conformément à l'article 12 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 prie les membres du Conseil communal d'assister à une réunion publique du Conseil communal en date du **16 juillet 2024 à 08.30** heures ayant lieu en la salle des séances en la Mairie à Larochette en vue de délibérer sur les divers objets de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation : Ecole de musique de l'UGDA - validation de l'organisation scolaire provisoire pour l'année scolaire 2024/2025, ainsi que la convention y relative ;
2. Approbation : Plan de gestion annuel des forêts pour l'année 2025 ;
3. Approbation : Règlement communal relatif à la gestion des déchets assurée par le Syndicat intercommunal pour la gestion des déchets ménagers du nord et du centre, en abrégé SIDEC ;
4. Approbation : Règlement communal taxe relatif à la gestion des déchets assurée par le Syndicat intercommunal pour la gestion des déchets ménagers du nord et du centre, en abrégé SIDEC ;
5. Approbation de morcellement d'un terrain :
- *Morcellement à Larochette, 35-A, rue de Medernach ;*
6. Approbation : Construction d'un silo de stockage pour le stockage de sel de déneigement et aménagement d'aires d'entrepôt ;
7. Approbation : Modification budgétaire ordinaire 01/2024 ;
8. Approbation : Réalisation du terrain multisport dans le cadre de l'aménagement d'une nouvelle maison relais au centre de Larochette (*décision complémentaire à la décision prise par le Conseil communal lors de la séance du 9 février 2024 point 1 à l'ordre du jour qui portait sur l'approbation de l'aménagement d'une nouvelle maison relais au centre de Larochette « planification et exécution » ;*
9. Questions, affaires courantes et communications ;

Larochette, le 10 juillet 2024

Mirko MARTELLINI
Bourgmestre

Pour le Collège Échevinal



Bruno BRUNETTI
Secrétaire
(contreseing art. 74 LC)